

Convention d'Application entre l'Université Perpignan Via Domitia et le LEGT
Notre-Dame de Bon Secours de l'Enseignement catholique sous contrat

Entre,

L'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD)
Domiciliée au 52 Avenue Paul Alduy 66100 PERPIGNAN
Représentée par le Président de l'université Fabrice LORENTE

Et,
Le lycée Privé Notre-Dame de Bon Secours

Domicilié au 39 Avenue Julien Panchot 66028 Perpignan Cedex

Représenté par Jean-Marc DANTONY

Et

L'Enseignement Catholique de l'Académie de Montpellier
Domicilié 2808 avenue des Moulins CS 30820 34184 Montpellier cedex 4
Représenté par Régis Laurent VAUCLARE Président de RENASUP LR et Chantal DEVAUX Secrétaire Général du CAEC LR

Et,

L'Académie de Montpellier, Domicilié 31, rue de l'université à Montpellier – CS 390004 – 34064 Montpellier cedex 2
Représentée par Armande LE PELLEC MULLER
Recteur de l'Académie de Montpellier, Chancelier des universités

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L132-2, L612-3, L613-5, L614-1, D123-13, D612-1a D612- 29, D613-38 à 613-50
- Vu la loi du 23 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment à son article 120
- Vu l'arrêté du 23 novembre 1994 modifié relatif à l'admission et au régime des études dans les CPGE, organisés dans les lycées relevant du ministère chargé de l'éducation ou fonctionnant sous contrat d'association dans des établissements privés,
- Vu l'arrêté du 1^{er} aout 2011 relatif à la licence
- Vu la circulaire n° 2013-0012 du 18-6-2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;
- Vu la délibération du CA du 22/07/2015 de RENASUP LR,

PREAMBULE considérant :

La nécessité d'une élévation du niveau de qualification des jeunes de l'académie de Montpellier et donc la recherche d'une meilleure efficacité des cursus d'études supérieures à cette fin,
L'importance de construire beaucoup plus précisément des parcours de réussite de nos étudiants en sécurisant ces parcours, en assurant leur fluidité, en facilitant orientation et ré orientation,
La volonté des acteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire de mieux coordonner leurs actions,

Le renforcement du pilotage et de la coordination par le continuum -3 / + 3, à travers la mise en place d'instances de co-élaboration et de concertation

La redéfinition du rôle de la commission académique des formations post-bac (CAFPB)¹ dénommée dans l'académie de Montpellier commission « Enseignement supérieur » dans l'accompagnement de cette politique,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1: OBJET

- La présente convention se fixe pour objets de rapprocher le LEGT ND de Bon Secours de l'Enseignement Catholique sous contrat d'association avec l'Etat et l'université de Perpignan Via Domitia dans les domaines pédagogique et de la recherche et de faciliter les parcours de formation pour les élèves et les étudiants.

Article 2 : FORMATION(S) CONCERNEE(S) PAR LE(S) PARTENARIAT(S) ENTRE LE LEGT ND de BON SECOURS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT ET L'UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

La, les formation(s) concernée(s) par la présente convention sont :

- Dans le lycée ND de Bon Secours de l'Enseignement Catholique sous contrat d'association avec l'Etat : CPGE (ECE), STS Assistant de Manager, STS Commerce International à Référentiel Européen.
- La liste de ou des formation(s) est/sont précisée(s) dans l'annexe 1, qui pourra faire l'objet d'un avenant (en fonction de l'évolution de/des formation(s) proposée(s))

Article 3 : COMMUNICATION/PUBLICITE DE LA CONVENTION

- La publicité de la présente convention est assurée
 - o sur la fiche du LEGT ND de Bon Secours de l'Enseignement Catholique sous contrat d'association avec l'Etat complétée sur le site Admission Postbac
 - o à travers les journées portes ouvertes
 - o sur les sites internet des parties
 - o par les services d'orientation (CIO, SCUIO-IP) et les enseignants (Etablissements privés sous contrat d'association avec l'Etat, EPCSCP)

Article 4 : INSCRIPTIONS DES ETUDIANTS DE CPGE :

- Pour pouvoir bénéficier des dispositions de la présente convention l'étudiant de CPGE devra réaliser une inscription à l'UPVD, en acquittant les droits d'inscription afférents. L'établissement s'engage à informer dès le début de la première année des enjeux et de l'intérêt de cette inscription.
- L'inscription administrative des étudiants du LEGT ND de Bon Secours de l'Enseignement Catholique sous contrat d'association avec l'Etat au sein de l'EPCSCP partenaire est réalisée avant fin décembre pour la prise en compte dans les effectifs de l'EPCSCP, les dossiers d'inscription sont transmis au lycée de l'Enseignement Catholique sous contrat d'association avec l'Etat par les services de l'UPVD. Il appartient à chaque étudiant de se rapprocher de l'Université pour procéder à son inscription selon les modalités définies dans l'annexe.
- L'affiliation à la Sécurité Sociale est faite par le lycée de même que la gestion des bourses
- Il est tenu compte des contraintes que fait peser le calendrier des concours pour les élèves de CPGE afin de leur assurer l'équité de traitement quant à l'accès aux sessions d'examens universitaires, aussi l'inscription administrative sera organisée à partir du 1^{er} octobre.

Article 5 : ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

- = Les droits et services liés à l'inscription auprès de l'EPCSCP sont précisés dans l'annexe.

Article 6 : ACTIONS ET CONTENUS DU PARTENARIAT

- Le partenariat porte sur :

¹ Réf. : arrêté du 11 août 2011 relatif à la licence, circulaire n°2008-013 relative à l'orientation active, circulaire n° 2013-0012 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur.

- o La réciprocité de la reconnaissance des parcours dans le LEGT ND de Bon Secours de l'Enseignement Catholique sous contrat d'association avec l'Etat/EPCSCP : passerelles réciproques permettant les réorientations entre les formations des partenaires (notamment modalité d'accueil et de validation d'acquis des étudiants dans les deux sens), poursuite d'études au sein de l'EPCSCP.
- o Le rapprochement des enseignants et personnels du LEGT ND de Bon Secours de l'Enseignement Catholique sous contrat d'association avec l'Etat /EPLA et des EPCSCP intervenant dans l'information et l'accompagnement à l'orientation des élèves et des étudiants en vue de favoriser une plus grande connaissance réciproque des systèmes d'enseignement où ils exercent et des évolutions introduites par les dernières réformes, mais aussi d'échanger sur leurs pratiques pédagogiques et les contenus d'enseignement
- o L'initiation des lycéens à la recherche
- o Les cordées de la réussite
- o La mise à disposition de ressources pédagogiques et documentaires et formations en ligne pour les enseignants
- o La mutualisation et/ou mise à disposition des ressources matérielles/locaux/platformes techniques : centre de documentation, ressources numériques des établissements
- o La préparation des lycéens à l'orientation vers l'enseignement supérieur (information – conférences thématiques - journées d'immersion des lycéens – orientation active...)

L'annexe ou les annexes jointes précisent les objets du partenariat retenus.


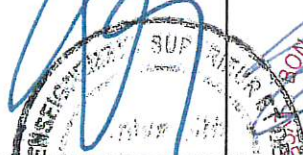


Article 7: SUIVI DE LA CONVENTION

- Les parties s'engagent à un bilan annuel de la présente convention.

Article 8: DUREE DE LA CONVENTION

- La convention est conclue pour une durée de 5 ans et reconduit explicitement.

Fait à Perpignan, le 19 juillet 2017 en cinq exemplaires originaux,

<p>Le Président de l'Université de Perpignan Via Domitia</p> <p>Fabrice Lorente</p>  	<p>Le chef d'établissement LEGT Privé Catholique Notre-Dame de Bon Secours</p> <p>Jean-Marc Dantony</p> <p>Le directeur</p>  	<p>Le Secrétaire général du CAEC</p> <p>Chantal Devaux</p>	<p>Le président de RENASUP LR</p> <p>Regis Laurent Vaclare</p>	<p>Le recteur d'académie, chancelier des universités</p> <p>Armande Le Pellec Muller</p>
---	---	--	--	--